

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 15 (1985)
Heft: 7-8

Rubrik: Social

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tes de ses possibilités financières, l'institution de prévoyance est tenue d'établir des dispositions en vue d'adapter leurs montants à l'évolution des prix.

Le propriétaire de sa maison peut-il recevoir une prestation complémentaire?

A cette question, certains répondront que ce ne serait pas logique d'aider quelqu'un qui est déjà un « privilégié », d'autres répondront qu'une modeste maison lourdement hypothéquée ne permet pas à son propriétaire de vivre car « il ne peut pas manger les briques ». Qu'en est-il en réalité ? La propriété d'une maison ou d'un appartement n'exclut pas en elle-même le droit de recevoir une PC. La maison comme le carnet d'épargne ou les titres est une fortune dont la prise en compte se fait de la façon suivante : de la valeur fiscale de l'immeuble selon les normes de l'impôt fédéral direct est déduite l'hypothèque puis une somme forfaitaire de Fr. 20 000.— pour les personnes seules ou Fr. 30 000.— pour les couples et le solde est pris en considération pour un quinzième dans le calcul du revenu déterminant.

Exemples :

Valeur fiscale d'une villa	Fr. 120 000.—
Hypothèque	/. Fr. 70 000.—
	Fr. 50 000.—
Déduction pour personne seule	/. Fr. 20 000.—
	Fr. 30 000.—

Revenu :
1/15 de Fr. 30 000.— = Fr. 2000.—

En plus de ces Fr. 2000.—, on tient compte du revenu locatif. Si le propriétaire occupe lui-même son logement, ce revenu locatif est estimé à 6 % de la valeur fiscale (dans notre exemple, Fr. 7200.—). En revanche, on peut déduire du revenu la totalité des intérêts hypothécaires et un montant forfaitaire pour les frais d'entretien égal à un sixième du revenu locatif (dans notre exemple Fr. 1200.—).

Un propriétaire de maison peut donc, dans certains cas, recevoir une PC. Quant à l'intervention de l'Etat dans les successions, elle n'a lieu en matière de PC que si le bénéficiaire décédé n'avait pas déclaré certains éléments de son revenu ou de sa fortune et avait, de ce fait, reçu à tort des prestations de son vivant.

G. M.

Vivre son âge avec les autres

Tel est le thème de l'exposition que les associations de personnes âgées de Genève (AVIVO, Fédération genevoise des clubs d'aînés, Mouvement des aînés, section de Genève et Université du 3^e âge) présenteront du 6 au 17 août prochain aux visiteurs du Centre commercial de Balexert.

En effet, la direction et les commerçants de cet important centre mettent à disposition le vaste espace d'exposition du hall central pour une manifestation dont le but est de sensibiliser de nombreux visiteurs aux mille facettes de la vie quotidienne des personnes âgées, à leur volonté de ne pas se laisser enfermer dans un univers d'immobilisme, de consommation et d'assistance mais à cultiver le plus largement possible les relations inter-générations.

Ces objectifs seront atteints au moyen de trois secteurs distincts et complémentaires :

Passé/présent — témoignage et réalité

Illustration des métiers et des jeux anciens, atmosphère « belle-époque » dans un décor qui rappelle le temps qui passe.

Une première suisse :

le jumelage de deux maisons de retraite

A l'occasion de sa 5^e fête du printemps, le 8 juin dernier, la maison de retraite du Petit-Saconnex à Genève a réalisé un jumelage avec la Casa San Carlo qui se trouve à Locarno.

Ce jumelage a pour but de créer, de maintenir et de développer des échanges amicaux, culturels et sociaux entre les autorités des deux villes concernées, le personnel et surtout les résidents des deux maisons de retraite. C'est donc tout naturellement que cette année la fête du printemps a été placée sous le signe du Tessin : les pensionnaires de la maison et les habitants du quartier ont pu évoluer dans un

Echanges et dialogue

Lieu de rencontre des générations à la faveur d'un concours de textes et de dessins d'enfants, une présentation de l'image des grands-parents dans la littérature enfantine, conteurs âgés pour enfants... et adultes, ainsi que émission de radio inter-générations en collaboration avec une radio locale.

Actualité et information

Présentation des éléments constitutifs de la politique cantonale de la vieillesse, information sur les activités de tous les groupements existants, entretien sur toute question y relative et campagne de prévention santé et de lutte contre les accidents à domicile.

Les organisateurs souhaitent que cette exposition soit animée. Ils vous y attendent donc nombreux, en qualité de visiteurs, mais également comme animateurs.

Les personnes désirant des renseignements complémentaires ainsi que les volontaires peuvent s'adresser au : Centre d'information et de coordination pour personnes âgées, rue du Nant 6, 1207 Genève, tél. 36 37 37.

petit village tessinois créé pour la circonstance, les allées du parc portant des noms de rues empruntés à la ville de Locarno. Un risotto géant, mitonné par les cuisiniers de la Casa San Carlo, a réuni tout le monde pour le repas de midi.

Chacun a pu ensuite passer dans les divers stands préparés par les pensionnaires, participer au vernissage de Mme Bäthge-Mambretti, peintre tessinoise, et terminer la journée en écoutant la chorale « Pro Ticino » et en dansant au rythme d'une « bandella ».

Déjà, les échanges entre les résidents ont commencé puisqu'une dizaine de personnes de la Casa San Carlo sont venues, en avion, passer 10 jours au Petit-Saconnex. Une trentaine de Genevois sont attendus au Tessin pour l'été.

Bravo à cette sympathique initiative d'ouverture sur l'extérieur qui, nous l'espérons, trouvera des prolongements dans d'autres maisons de retraite.

H. M.